

Nouvelle condamnation de l'ANGDM

Dans le litige qui oppose le président de l'association de défense des retraités des Houillères, Gaston Loeffler, à l'ANGDM relatif au remboursement des prélèvements sociaux, une décision prud'homale du 2 décembre confirme l'illégalité des prétentions de l'ANGDM. «*Ti'nsi, les manœuvres dilatoires de l'ANGDM exercées, avec le renfort de deux cabinets d'avocats parisiens, depuis 2006 soit durant trois années, ont été sanctionnées*» déclare M. Loeffler.

L'épilogue de ce contrat de droit se résout donc par la condamnation de l'ANGDM au remboursement des retenues faites irrégulièrement au titre des prélèvements sociaux. Cette décision a également une incidence fiscale, puisque l'ANGDM a déclaré des quotes-parts de revenus non perçus.

Article paru dans le Républicain Lorrain de Décembre 2009.